



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7001^e séance

Mardi 16 juillet 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} DiCarlo	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Rutilo
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M ^{me} Jiang Hua
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Kadiri
	Pakistan	M. Munir
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel
(S/2013/354)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-39501 (F)



Document adapté



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel (S/2013/354)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/354, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité redit la préoccupation que lui inspire la situation alarmante dans la région du Sahel et sa volonté de s'attaquer aux complexes problèmes d'ordre sécuritaire et politique de la région, problèmes intimement liés aux défis humanitaires, et du développement, ainsi qu'aux effets néfastes des changements climatiques et écologiques. Aussi se félicite-t-il du déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), venue prendre le relais de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine après la passation de pouvoirs du 1er juillet 2013.

Le Conseil réaffirme son attachement ferme à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'unité des pays de la région du Sahel.

Le Conseil reste profondément préoccupé par les activités que des organisations terroristes, y compris Al-Qaïda au Maghreb islamique et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, mènent dans la région du Sahel et condamne de nouveau énergiquement les attentats terroristes qui y ont été récemment perpétrés.

Voyant dans les sanctions un outil important de la lutte antiterroriste, il insiste sur l'importance de la mise en œuvre rapide et

effective des résolutions pertinentes, en particulier ses résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), qui sont des instruments clés de la lutte contre le terrorisme. Il reste aussi préoccupé par la gravité des menaces que font peser sur la paix et la sécurité les conflits armés, la prolifération des armes et la criminalité transnationale organisée, y compris les activités illicites comme le trafic de drogues dans la région, et des liens de plus en plus étroits qu'elles entretiennent avec le terrorisme dans certains cas. Il demande de nouveau que sa résolution 2017 (2011) soit intégralement appliquée.

Le Conseil condamne fermement les violations des droits de l'homme et les violences contre les civils, notamment les femmes et les enfants, qui sont commises dans la région par des groupes terroristes et d'autres groupes extrémistes.

Le Conseil estime que le renforcement des institutions publiques, le développement économique et social partagé, et le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit sont autant d'éléments indispensables à la sécurité, au développement et à la stabilité à long terme de la région du Sahel.

Le Conseil insiste sur l'importance de mener une action cohérente, globale et coordonnée qui s'étende aux questions de sécurité, de gouvernance, de développement et de droits de l'homme, ainsi qu'aux questions humanitaires, en vue de lever les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région du Sahel et de s'attaquer à leurs causes profondes. Il constate avec satisfaction que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel a été arrêtée, comme il l'avait demandé dans sa résolution 2056 (2012), et se félicite des trois objectifs stratégiques qui y sont définis.

Le Conseil salue les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel pour aider à arrêter la Stratégie intégrée, mieux faire connaître la situation dans la région du Sahel et mobiliser les ressources et le soutien nécessaires pour répondre aux besoins immédiats et à long terme de la région. Il accueille avec satisfaction la proposition de l'Envoyé spécial tendant à nouer des partenariats avec les institutions financières internationales

et régionales compétentes pour promouvoir des initiatives novatrices en faveur de la région et, à cet égard, encourage l'Envoyé spécial à faire en sorte que l'action que l'Organisation des Nations Unies mène pour aider la région soit mieux coordonnée dans une plus grande cohérence. Il l'encourage également à poursuivre ses efforts et sa mission de bons offices afin de renforcer la coopération transrégionale et interrégionale et l'assistance internationale fournie à la région.

Le Conseil salue également l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et son Bureau en faveur des États de la région du Sahel.

Le Conseil redit combien il importe que toutes les entités des Nations Unies qui concourent à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée fassent un effort de coordination et de coopération de manière à optimiser les synergies. Il demande au Secrétaire général d'assurer la bonne exécution de la Stratégie en veillant à une étroite collaboration entre le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et les entités des Nations Unies compétentes qui mènent des activités dans la région, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il demande par ailleurs au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest de mettre en place un mécanisme de coordination efficace et détaillé qui permette aux organismes des Nations Unies mettant en œuvre la Stratégie intégrée de hiérarchiser leurs activités et de se coordonner.

Le Conseil considère qu'il est important de susciter l'adhésion des pays de la région à la Stratégie intégrée et d'en assurer la mise en œuvre en étroite consultation avec les États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, ainsi qu'avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'Union du Maghreb arabe, la Communauté des États sahélo-sahariens, l'Union européenne, les institutions financières régionales, dont la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, ainsi que d'autres donateurs et partenaires bilatéraux. Il souligne

également qu'il faudra éviter les doubles emplois et renforcer la solidarité collective de toute la région du Sahel.

Le Conseil demande aux États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb d'intensifier la coopération et la coordination interrégionales dans l'optique d'arrêter des stratégies non sélectives et efficaces pour mener une lutte globale et intégrée contre les activités des groupes terroristes, prévenir la prolifération de toutes les armes et juguler la criminalité transnationale organisée, y compris les activités illicites comme le trafic de drogues. À cet égard, il se dit favorable à ce que des activités de suivi soient menées sur la base des conclusions issues de la Conférence des Nations Unies sur la coopération en matière de contrôle aux frontières dans le Sahel et au Maghreb, qui s'est tenue à Rabat. Il souligne l'importance de la coordination régionale et internationale dans la lutte contre la menace terroriste dans la région du Sahel, et encourage l'Organisation des Nations Unies, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, l'Union africaine et d'autres organisations et initiatives pertinentes à échanger des informations et à coopérer étroitement.

Le Conseil salue l'action que les États du Sahel et les organisations régionales compétentes mènent pour régler les problèmes humanitaires de la région et renforcer la résilience. Il rend également hommage à certains pays de la région et d'autres donateurs pour l'appui qu'ils fournissent et leur demande de continuer à aider les États du Sahel. Il se félicite des efforts que le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel déploie, avec le concours du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres acteurs et organismes humanitaires, pour appeler l'attention sur l'ampleur des difficultés auxquelles la région du Sahel doit faire face, fournir une aide humanitaire aux populations touchées et renforcer la résilience à l'échelle locale, nationale et régionale en vue d'atténuer les effets des catastrophes.

Le Conseil se félicite que le Secrétaire général ait l'intention d'organiser une réunion de haut niveau sur le Sahel en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Il se félicite également que le Secrétaire général compte se rendre dans la région du Sahel dans

le courant de l'année, en compagnie du Président du Groupe de la Banque mondiale, et attend avec intérêt le compte rendu qu'il lui fera de son séjour à son retour.

Le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir informé de l'évolution de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel d'ici au 31 décembre 2013 au plus tard, et

de lui présenter un rapport écrit le 30 juin 2014 au plus tard. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2013/10.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 15.